



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**DEPARTEMENT DE L'AUBE
VILLE DE TROYES**

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 13 FEVRIER 2026

Date de convocation et de publication : 30 Janvier 2026

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Maire, est ouverte à 19h00.

Sont présents :

M. François BAROIN/ Maire

M. Mmes BAROIN, BAUDOUX, BRET, DENIS, GARIGLIO, GUILLAUMET, HONORE, LE CORRE, LEMELLE, LEYMBERGER, SEBEYRAN, SERRA, SOMSOIS, THOMAS/ Adjoints.

M. Mmes ARBONA, AZZAB, BAZIN-MALGRAS, BEURY, BLANCHON, BOUDADI, CHEVALIER, CROSTA, DEHARBE, DOBRAJE, DUPATY, DUPRE, FAGEOT, FRAT, HUPFER-CHARPENTIER, JAY, KOCH, LEQUIEN, MANDELLI, MANIERI-BIGORGNE, MARASSE, MOREAU, OUADAH, PORTIER-GUENIN, RICHARD, ROYER, VIARDIN, ZAJAC/ Conseillers municipaux.

Sont excusés et ont donné pouvoir :

M. BECARD à M. MANDELLI ; M. BOISSEAU à M. DENIS ; M. GONCALVES à M. BAUDOUX ; Mme HELIOT-COURONNE à Mme LE CORRE ; Mme LEMELAND à M. SEBEYRAN ; M. RANC à M. ARBONA.

Le Conseil municipal a choisi comme secrétaire de séance M. Casimir JAY.

DELIBERATION N°11	<u>SECTEUR SAUVEGARDE</u> SUBVENTIONS POUR RESTAURATIONS IMMOBILIERES PROGRAMME 2026
RAPPORTEUR	Mme LE CORRE

Nombre de membres : 49		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
43	49	49			

Le rapport, dans son ensemble, est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés (49 Pour).

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2026

SECTEUR SAUVEGARDE

**SUBVENTIONS POUR RESTAURATIONS IMMOBILIERES
PROGRAMME 2026**

Exposé :

Dans le cadre de l'**Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain du Bouchon de Champagne de la Ville de Troyes**, selon les conventions passées entre la Région Grand Est, le Conseil départemental de l'Aube et la Ville de Troyes, et sur les Fonds Communs Région Grand Est - Ville de Troyes (n°1), Conseil départemental de l'Aube – Ville de Troyes (n°2) et le Fonds d'Intervention Communal (n°3), mis en œuvre à cet effet, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'attribution de subventions accordées aux propriétaires ci-après désignés.

1 – Société Civile Immobilière FCMB Immo (Représentée par M. Noël Christophe), pour le bien sis 40 rue du Général de Gaulle :

- Sur le fonds n°3 – Fonds d'Intervention Communal Ville de Troyes

Au titre de l'action 1 'Travaux d'intérêt architectural extérieurs', pour un projet global de restauration d'un immeuble aux façades à pan de bois enduit et son extension aux façades à pan de bois apparent (Taux : 30%).
Montant Ville de Troyes = 33 530,07 €

Soit une aide totale de 33 530,07 €

2 – Association Syndicale Libre Charles Fichot (Représentée par M. Soulier Philippe), pour le bien sis 19 rue Dominique :

- Sur le fonds n°2 – Fonds Commun Ville de Troyes et Conseil départemental de l'Aube

Au titre de l'action 'Rénovation thermique et matériaux biosourcés'
Montant Conseil départemental de l'Aube = 4 800,00 €
Montant Ville de Troyes = 5 600,00 €

- Sur le fonds n°3 – Fonds d'Intervention Communal Ville de Troyes

Au titre de l'action 1 'Travaux d'intérêt architectural extérieurs', pour un projet global de restauration d'un immeuble du 16^{ème} siècle au pan de bois apparent et bardé (Taux : 40%).

Montant Ville de Troyes = 82 588,50 €

Soit une aide totale de 92 988,50 €

3 – Société Civile Immobilière Pinlaco (Représentée par Mme David Nathalie), pour le bien sis 132 rue du Général de Gaulle :

- Sur le fonds n°3 – Fonds d'Intervention Communal Ville de Troyes

Au titre de l'action 1 'Travaux d'intérêt architectural extérieurs', pour une première tranche de travaux d'un projet global de restauration, qui concerne la restauration de la toiture d'un immeuble au pan de bois apparent et enduit (Taux : 30%). Une retenue pour projet phasé de 15% est appliquée dans l'attente de la fin de la réalisation du projet global sur l'unité foncière.

Montant Ville de Troyes = 5 791,18 €

Soit une aide totale de 5 791,18 €

4 – Société d'Exercice Libéral de pharmaciens d'officine par Actions Simplifiée Grande Pharmacie de l'Hôtel de Ville (Représentée par Mme Chaddad Maya), pour le bien sis 5 bis rue de la République :

- Sur le fonds n°3 – Fonds d'Intervention Communal Ville de Troyes

Au titre de l'action 1 'Travaux d'intérêt architectural extérieurs', pour une première tranche de travaux d'un projet global de restauration, qui concerne la restauration de la façade en pierre en rez-de-chaussée et sa marquise (Taux : 30%). Une retenue pour projet phasé de 10% est appliquée dans l'attente de la fin de la réalisation du projet global sur l'unité foncière.

Montant Ville de Troyes = 32 705,91 €

Soit une aide totale de 32 705,91 €

5 – Monsieur Jacob Claude, pour le bien sis 8 rue Linard Gonthier :

- Sur le fonds n°3 – Fonds d'Intervention Communal Ville de Troyes

Au titre de l'action 1 'Travaux d'intérêt architectural extérieurs', pour une première tranche de travaux d'un projet global de restauration d'un immeuble du 17^{ème} siècle, qui concerne la mise en œuvre et la mise en peinture de fenêtres à fausse guillotine (Taux : 30%). Une retenue pour projet phasé de 20% est appliquée dans l'attente de la fin de la réalisation du projet global sur l'unité foncière.

Montant Ville de Troyes = 5 334,72 €

Soit une aide totale de 5 334,72 €

6 – Congrégation des Sœurs Notre Dame de Bon Secours (Représentée par Mme Allouchery Aurélie), pour le bien sis 2 rue de la Planche Clément :

- Sur le fonds n°3 – Fonds d'Intervention Communal Ville de Troyes

Au titre de l'action 1 'Travaux d'intérêt architectural extérieurs', pour une première tranche de travaux d'un projet global de restauration de la maison Saint Joseph et sa grange, qui concerne les toitures et la remise en peinture des volets (Taux : 20%). Une retenue pour projet phasé de 20% est appliquée dans l'attente de la fin de la réalisation du projet global sur l'unité foncière.

Montant Ville de Troyes = 6 241,25 €

Soit une aide totale de 6 241,25 €

7 – Copropriété Le Cheval de Troyes (Représentée par Damonte Immobilier), pour le bien sis 117 rue Emile Zola – 2 rue Larivey :

- Sur le fonds n°3 – Fonds d'Intervention Communal Ville de Troyes

Au titre de l'action 1 'Travaux d'intérêt architectural extérieurs', pour une nouvelle tranche de travaux d'un projet global de restauration d'un ensemble au pan de bois apparent, qui concerne les toitures et les façades partielles (Taux : 20%). Une retenue pour projet phasé de 10% est appliquée dans l'attente de la fin de la réalisation du projet global sur l'unité foncière.

Montant Ville de Troyes = 5 206,63 €

Au titre de l'action 3 'Aide aux propriétaires en copropriété'

Montant Ville de Troyes = 18 161,31 €

Soit une aide totale de 23 367,94 €

8 – Copropriété Juvénal des Ursins (Représentée par Damonte Immobilier), pour le bien sis 1 à 3 rue Juvénal des Ursins – 140 rue Emile Zola :

- Sur le fonds n°3 – Fonds d'Intervention Communal Ville de Troyes

Au titre de l'action 1 'Travaux d'intérêt architectural extérieurs', pour une première tranche de travaux d'un projet global de restauration d'un immeuble en pierre, qui concerne les toitures et les façades sur rue (Taux : 20%). Une retenue pour projet phasé de 20% est appliquée dans l'attente de la fin de la réalisation du projet global sur l'unité foncière.

Montant Ville de Troyes = 51 929,76 €

Au titre de l'action 3 'Aide aux propriétaires en copropriété'

Montant Ville de Troyes = 42 335,54 €

Soit une aide totale de 94 265,30 €

9 – Copropriété 38 rue Georges Clémenceau (Représentée par M. Andriani Michel), pour le bien sis 38 rue Georges Clémenceau :

- Sur le fonds n°3 – Fonds d'Intervention Communal Ville de Troyes

Au titre de l'action 1 'Travaux d'intérêt architectural extérieurs', pour une première tranche de travaux d'un projet global de restauration d'un ensemble immobilier du 16^{ème} siècle au pan de bois apparent, qui concerne les toitures et la façade sur rue (Taux : 40%). Une retenue pour projet phasé de 15% est appliquée dans l'attente de la fin de la réalisation du projet global sur l'unité foncière.

Montant Ville de Troyes = 53 899,30 €

Au titre de l'action 3 'Aide aux propriétaires en copropriété'

Montant Ville de Troyes = 36 091,72 €

Soit une aide totale de 89 991,02 €

10 – Société Civile Immobilière du Rucher (Représentée par M. Amiot Damien), pour le bien sis 19 rue du Colonel Driant :

- Sur le fonds n°1 – Fonds Commun Ville de Troyes et Région Grand Est

Au titre de l'action 'Remise sur le marché de logements locatifs vacants'

Montant Région Grand Est = 9 176,00 €

Montant Ville de Troyes = 4 588,00 €

- Sur le fonds n°2 – Fonds Commun Ville de Troyes et Conseil départemental de l'Aube

Au titre de l'action 'Dépense travaux d'énergie'

Montant Conseil départemental de l'Aube = 1 200,00 €

- Sur le fonds n°3 – Fonds d'Intervention Communal Ville de Troyes

Au titre de l'action 1 'Travaux d'intérêt architectural extérieurs', pour une première tranche de travaux d'un projet global de restauration d'un immeuble du 19^{ème} siècle au pan de bois enduit, qui concerne la toiture et les façades du dernier étage en surélévation du 20^{ème} siècle (Taux : 20%). Une retenue pour projet phasé de 20% est appliquée dans l'attente de la fin de la réalisation du projet global sur l'unité foncière.

Montant Ville de Troyes = 7 108,66 €

Au titre de l'action 4 'Promouvoir les grands logements'

Montant Ville de Troyes = 8 000,00 €

Soit une aide totale de 30 072,66 €

11 – Société Civile Immobilière Barbieri (Représentée par M. Vaisse Mickaël),
pour le bien sis **21 rue Brunneval** :

- Sur le fonds n°3 – Fonds d'Intervention Communal Ville de Troyes

Au titre de l'action 1 'Travaux d'intérêt architectural extérieurs', complément pour un projet global de restauration d'un ensemble de bâtiments au pan de bois apparent (Taux : 30%).

Montant Ville de Troyes = 11 943,39 €

Rappel : Délibération n°24 du 21-12-23 : 75 370,86 €, dont Fonds d'intervention communal – Action 1 = 47 535,33 €

Soit un complément total de 11 943,39 €, portant l'aide totale à 87 314,25 €

12 – Société Civile Immobilière LJPS (Représentée par M. Bitetta Stéphane), pour le bien sis **6 rue Colbert** :

- Sur le fonds n°3 – Fonds d'Intervention Communal Ville de Troyes

Au titre de l'action 1 'Travaux d'intérêt architectural extérieurs', complément pour un projet global de restauration d'un ensemble immobilier initialement du 16^{ème} siècle, avec une galerie ancienne sur la cour et une façade sur rue fortement remaniée au 19^{ème} siècle (Taux : 35%)

Montant Ville de Troyes = 11 926,93 €

Rappel : Délibération n°18 du 02-12-22 : 145 025,36 €, dont Fonds d'intervention communal – Action 1 = 105 569,31 €

Soit un complément total de 11 926,93 €, portant l'aide totale à 156 952,29 €

13 – Société Civile Immobilière Jérboam (Représentée par M. Pouget Mickaël),
pour le bien sis **52 rue Jaillant Deschainets** :

- Sur le fonds n°1 – Fonds Commun Ville de Troyes et Région Grand Est

Au titre de l'action 'Remise sur le marché de logements locatifs vacants'

Montant Région Grand Est = 21 449,09 €

Montant Ville de Troyes = 13 352,31 €

Au titre de l'action 'Travaux d'intérêt patrimonial'

Montant Région Grand Est = 1 500,00 €

Montant Ville de Troyes = 1 500,00 €

- Sur le fonds n°2 – Fonds Commun Ville de Troyes et Conseil départemental de l'Aube

Au titre de l'action 'Rénovation thermique et matériaux biosourcés'

Montant Conseil départemental de l'Aube = 8 400,00 €

Montant Ville de Troyes = 4 200,00 €

- Sur le fonds n°3 – Fonds d'Intervention Communal Ville de Troyes :

Au titre de l'action 1 'Travaux d'intérêt architectural extérieurs', pour des travaux lourds de restauration d'un projet global d'un ensemble immobilier composé d'un immeuble sur rue initialement du 16^{ème} siècle, désormais à la façade sur rue de type industriel d'intérêt et la façade sur cour du 16^{ème} siècle à pan de bois apparent et bardé, avec notamment la restitution des coursives et de la ferme d'avant corps (Taux : 40%), et d'un bâtiment de type industriel d'intérêt sur cour à structure métallique et briques (Taux : 20%)

Montant Ville de Troyes = 120 000,00 €

Au titre de l'action 4 'Promouvoir les grands logements'

Montant Ville de Troyes = 8 000,00 €

Soit une aide totale de 178 401,40 €

Décision :

Il vous est proposé :

- **d'attribuer les subventions ci-dessus mentionnées à :**

- **Société Civile Immobilière FCMB Immo pour un montant de 33 530,07 €**
- **Association Syndicale Libre Charles Fichot pour un montant de 92 988,50 €**
- **Société Civile Immobilière Pinlaco pour un montant de 5 791,18 €**
- **Société d'Exercice Libéral de pharmaciens d'officine par Actions Simplifiée Grande Pharmacie de l'Hôtel de Ville pour un montant de 32 705,91 €**
- **Monsieur Jacob Claude pour un montant de 5 334,72 €**
- **Congrégation des Sœurs Notre Dame de Bon Secours pour un montant de 6 241,25 €**
- **Copropriété Le Cheval de Troyes pour un montant de 23 367,94 €**
- **Copropriété Juvénal des Ursins pour un montant de 94 265,30 €**
- **Copropriété 38 rue Georges Clémenceau pour un montant de 89 991,02 €**
- **Société Civile Immobilière du Rucher pour un montant de 30 072,66 €**
- **Société Civile Immobilière Barbieri pour un montant de 11 943,39 €**
- **Société Civile Immobilière LJPS pour un montant de 11 926,93 €**
- **Société Civile Immobilière Jéroboam pour un montant de 178 401,40 €**
- **d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier.**